



Proposition d'assurance Pets Insurance

Adresser à : Willis Towers Watson Luxembourg
145, rue du Kiem
L-8030 Strassen

Motif de l'avenant _____

Date d'effet jour suivant le paiement de la première prime annuelle

Echéance principale jour suivant le paiement de la première prime annuelle

Intermédiaire Willis Towers Watson Luxembourg N° d'agrément : 2001CM008
Consultation de l'agrément de l'intermédiaire sur www.commassu.lu

Preneur d'assurance

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Etat Civil : _____

Profession : _____

Adresse (rue / n°) : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ @mail : _____

Animal assuré

Identification de l'animal

Nom : _____ Date de naissance : ____/____/____

N° d'identification (puce électronique ou tatouage) : _____

Chien Chat
 Croisé Race pure ; indiquer la race : _____
 Mâle Femelle

Animal guide d'aveugles ou d'assistance aux handicapés : Oui Non





Santé de l'animal

Vaccination de l'animal

	CHAT			CHIEN	
	OUI	NON		OUI	NON
Typhus			Leptospirose		
Corysa			Parvovirose		
Leucose			Maladie de Carré		
Rage			Hépatite contagieuse		
			Rage		

L'animal est-il atteint de maladies chroniques ou de malformations congénitales

Oui Non

Si Oui, lesquelles ? :

L'animal suit-il actuellement un ou plusieurs traitements vétérinaires

Oui Non

Si Oui, nature du ou des traitements :

L'animal a-t-il subi au cours des 12 derniers mois un ou plusieurs traitements vétérinaires en dehors des vaccinations préventives

Oui Non

Si Oui, nature de la maladie ou des blessures :

Formule souscrite

Easy

Confort

Easy Plus

Remarque importante: les frais consécutifs à des traitements pour maladies chroniques ou malformations congénitales connues au jour de la souscription ne sont jamais pris en charge par l'assurance ; il en est de même pour les frais consécutifs à tout traitement vétérinaire délivré dans le cadre d'un accident ou d'une maladie, et administré à l'animal assuré antérieurement à la prise d'effet effective du contrat.





La signature de cette proposition d'assurance n'a d'autre but que d'attester de l'exactitude ainsi que la réalité des informations y mentionnées et ne comporte en soi aucun engagement de souscrire le contrat qui serait, le cas échéant, établi sur ces bases. Elle n'engage ni la Compagnie, ni le candidat preneur d'assurance à conclure le contrat et par conséquent, aucune couverture d'assurance, de quelque nature que ce soit, ne court en l'état. La Compagnie demeure cependant tenue, sous peine de dommages et intérêts, de notifier au candidat preneur, dans les trente jours de la réception de la proposition, soit une offre d'assurance, soit une décision de subordonner son acceptation aux résultats favorables d'une enquête ou d'une expertise préalables. Les informations recueillies dans le cadre de la proposition d'assurance font partie intégrante du contrat d'assurance qui sera, le cas échéant, souscrit. Il est précisé que le contrat d'assurance est constitué de manière indivise par les « Conditions d'assurances », les « Conditions Particulières », la « Proposition d'Assurance » ainsi que tout « Avenant » y afférent. Le candidat preneur certifie que les déclarations faites dans le cadre de la proposition d'assurance sont sincères, véritables et complètes dans tous les détails, même si elles ne sont pas écrites de sa main. Le candidat preneur prend acte que toutes les omissions ou inexactitudes intentionnelles dans le cadre de ses déclarations, induisant la Compagnie en erreur dans l'appréciation du risque concerné, entraîne la nullité du contrat d'assurance.

De convention expresse et conformément à la réglementation relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, les personnes concernées autorisent expressément la Compagnie AXA Assurances Luxembourg et Willis Towers Watson Luxembourg, son délégué autorisé à gérer pour son compte les contrats et les sinistres, à enregistrer et à traiter l'ensemble des données communiquées, ainsi que celles qui seront recueillies ultérieurement, en vue du service à la clientèle, de l'acceptation des risques, de la gestion des contrats et des sinistres, du règlement des prestations ainsi que la prévention de toute fraude. En vue d'offrir les services les plus appropriés, ces données pourront être communiquées aux entreprises du groupe AXA ainsi qu'aux entreprises en relation avec celles-ci. Sauf instruction écrite contraire de la part des personnes concernées, ces données peuvent en outre être traitées à des fins de prospection commerciale dans la mesure où cet usage spécifique exclut toute divulgation à des personnes tierces par rapport au contrat d'assurance. Le responsable du traitement, AXA Assurances Luxembourg, peut cependant communiquer ces données à des tierces personnes dans les cas et conformément aux modalités et conditions énoncées à l'article 300 de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances concernant le secret professionnel en matière d'assurances. Toutes ces données seront traitées avec la plus grande discrétion. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès et de rectification concernant leurs données qu'elles pourront exercer en adressant une demande écrite, datée et signée, accompagnée d'une copie recto verso de leur carte d'identité, à l'attention du responsable du traitement. La durée de conservation de ces données est limitée à la durée du contrat d'assurance concerné et à la période pendant laquelle la conservation des données est requise pour permettre à la Compagnie AXA Assurances Luxembourg de respecter les différents délais de prescription ainsi que toutes les obligations légales applicables en la matière. La présente proposition vaut information légale conforme à l'article 108 de la loi du 06/12/1991 modifiée sur le secteur des assurances. Elle a été établie sur base des informations que le preneur a communiquées à l'intermédiaire mentionné ci-avant et est adaptée à sa situation ainsi qu'à ses besoins en matière d'assurance chiens et chats.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat preneur d'assurance

L'intermédiaire, délégué

Pour attestation de la signature du candidat preneur faite en sa présence

Two empty rectangular boxes for signatures.

